

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,

Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE. LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire,
éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
à Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.

Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

POUR L'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 18 Juillet 1876.

ACTES OFFICIELS.

Le Prince, a conféré la Grand' Croix de l'Ordre de St-Charles à Son Exc. M. de Fontes Pereira de Mello, Président du Conseil, Ministre de la Guerre et Conseiller d'Etat de S. M. le Roi de Portugal et à Son Exc. le Comte Ernest Armand, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de France à Lisbonne.

Le 8 de ce mois, a été signée, à Paris, par M. Villefort, Plénipotentiaire de France et M. le Marquis de Maussabré-Beufvier, Plénipotentiaire de Monaco, une Convention d'Extradition entre la France et la Principauté.

Les ratifications de cet acte diplomatique seront échangées aussitôt que les Chambres en auront approuvé le texte.

NOUVELLES LOCALES.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Baldini, Consul Général de Monaco, à Rome.

Certains propriétaires et entrepreneurs continuent à déposer, sur la voie publique, des décombres, pierres et autres matériaux, contrairement aux prescriptions de l'article 117 de l'Ordonnance sur la Police générale du 6 juin 1867.

Ces dépôts ne peuvent avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation spéciale délivrée par M. le Maire de Monaco, sur l'avis de l'Inspecteur des Travaux Publics.

Les propriétaires sont obligés, en outre, de tenir, pendant la nuit, une lanterne allumée pour que les passants puissent voir les ouvrages et les décombres.

Il convient de faire observer ces mesures prescrites dans l'intérêt de la sécurité et de la conservation des voies publiques.

A l'avenir, la Police fera enlever les matériaux déposés sans autorisation et dressera des procès-verbaux, contre les contrevenants.

Nous apprenons qu'il est question de refaire le plan cadastral de la Principauté. Le plan actuel remonte à dix ans environ, pendant lesquels la pro-

priété foncière a subi de très importantes transformations. Beaucoup de terrains cultivés ou incultes sont devenus places à bâtir et ont été couverts de constructions. La propriété, en se morcelant, a nécessité l'ouverture de nombreuses voies de communication et l'élargissement de celles existant déjà. Les aménagements prévus par l'ancien plan ne sont plus suffisants.

Ainsi, très souvent, nous voyons figurer sur le plan actuel une pièce de terre, aujourd'hui divisée en quatre ou cinq parcelles appartenant à des propriétaires différents. Rien n'indique les divisions et le cadastre ne peut plus servir à reconnaître son bien; en un mot, le plan parcellaire de la Principauté n'est plus en rapport avec les divisions et la nature de la propriété.

Au point de la voirie, la réfection du cadastre a une importance considérable. L'ordonnance du 1^{er} avril 1822, sur les routes, divise celle-ci en trois classes, dont la dernière, celle dite: *des routes vicinales* est la plus intéressée au remaniement du cadastre.

D'après la définition de l'ordonnance ces routes sont celles: « qui partagent les propriétés ou servent à y accéder. »

Or il est facile de se convaincre que le régime des routes vicinales est entièrement modifié par suite de la grande division des propriétés et de l'importance acquise par chaque parcelle. La viabilité s'est accrue dans des proportions auxquelles ne suffisent plus l'assiette et l'aménagement de beaucoup d'anciens chemins vicinaux. Il y aura même, croyons-nous, un nouveau classement à faire pour mettre dans la catégorie des routes dites vicinales un certain nombre de ruelles, de sentiers et de chemins non classés.

Dans une localité où le bâtiment tend à s'emparer de tous les terrains disponibles, il faut assurer, avant tout, de grandes facilités à la circulation.

A tous les points de vue, la réfection du cadastre sera utile et opportune; l'opération est longue et délicate; le Gouvernement ne négligera rien pour la mener à bien, mais il a droit de compter aussi sur le concours des particuliers dont les indications, appuyées sur des titres certains et authentiques, seront nécessaires pour donner au plan projeté une exactitude et une autorité qui permettront de l'appliquer avec confiance, et d'éviter des procès nés souvent de l'obscurité des titres, de l'incertitude sur les limites respectives des héritages, et de l'exercice des servitudes de différente nature, conséquences naturelles du morcellement de la propriété.

Nous avons parlé, dans un de nos derniers numéros, de la découverte de tombeaux de la période Romaine, à l'entrée de l'avenue de la gare, où se font des mouvements de terre assez importants. Ces jours-ci les fouilles ont mis au jour deux monnaies et une bague romaines.

L'une de ces monnaies est un moyen bronze de Faustine jeune, femme de Marc-Aurèle et mère de Commode. Quoique la pièce soit assez fruste, la tête est bien visible ainsi que la légende *FAUSTINA AVGVSTA*. Quant au revers, il est très-effacé, il nous paraît représenter le type très commun sur les monnaies de cette époque, de la déesse de la santé Hygie, assise devant un autel sur lequel se dresse un serpent.

L'autre pièce est un petit bronze de Tétricus, également très fruste. On sait que, proclamé empereur à Bordeaux, il régna sur les Gaules et sur l'Espagne de l'an 268 de Jésus-Christ à 275, puis, qu'ayant abdiqué, il devint gouverneur de la Lucanie. Notre attribution de ces tombeaux au III^e siècle paraît justifiée par cette petite trouvaille.

La bague est en bronze, et sur le chaton de même métal est gravé un cerf; c'était un cachet pour sceller sur la cire. La bague ou anneau à sceller (*annulus*) se portait au 4^{me} doigt de la main gauche qui a gardé de cet usage, le nom d'annulaire. Dans l'origine, elle était de fer, puis les sénateurs et les chevaliers eurent seuls le droit d'avoir des bagues en or. On la portait d'abord seule, mais plus tard, la mode fut d'en avoir plusieurs et aux deux mains ainsi que l'indiquent plusieurs monuments figurés de Pompéi. Cependant, l'expression *sedere ad annulos alicui*, pour signifier être assis à la gauche de quelqu'un était toujours en usage même sous le bas empire.

Les travaux de terrassement qui s'exécutent en ce moment sur tout le territoire de la Principauté donneront lieu, sans doute, à de nouvelles découvertes. Nous croyons devoir prier les propriétaires et les entrepreneurs de recueillir tous les objets trouvés en ayant soin de les laisser dans leur état naturel, sans chercher à les nettoyer. Ces objets, qui, isolés, n'ont que peu de valeur, offriraient beaucoup d'intérêt pour l'histoire locale s'ils étaient réunis en collection. Nous espérons que les personnes qui possèdent des objets anciens, ou qui pourraient en trouver, dans des fouilles, tels que monnaies, vases, anneaux, pierres sculptées, ou portant des inscriptions, etc., seront heureuses d'en faire don au musée qu'il est question de créer à Monaco.

Une des plus précieuses collections du futur éta-

blissamment serait la série des monnaies de nos Princes. On ne sait pas, au juste, à quelle époque les Souverains, usant de leur droit régalien ont commencé à battre monnaie. La plus ancienne qu'on connaisse serait un écu d'or au soleil frappée par le Prince Lucien, dans le premier quart du XVI^e siècle. Mais à partir d'Honoré II (1605-1662) et surtout depuis son alliance avec la France, en 1641, le monnayage eut lieu régulièrement, et fut continué par la plupart des Princes, c'est ainsi qu'on a des monnaies de Louis I^{er} (1662-1701) d'Antoine I^{er} (1701-1731) d'Honoré III (1732-1795) et d'Honoré V (1819-1841).

La collection complète se composerait d'une centaine de pièces, d'or, d'argent, de billon et de cuivre. Mais quelques-unes sont fort rares et presque introuvables. M^{me} la baronne Imberty, veuve de l'ancien gouverneur général, dont le souvenir est encore vivant parmi nous, a eu la généreuse pensée d'offrir, en vue de la formation de cette collection, les monnaies des Princes que possédait son mari. Nous citerons, parmi ces pièces, un très-beau demi-écu en argent, de Louis I^{er} et un écu d'argent d'Antoine I^{er}, puis d'autres monnaies intéressantes du même Prince et d'Honoré III, enfin la série de celles d'Honoré V. Quelques médailles frappées à Monaco ont complété ce don : la première, en commémoration de la construction du pont de Carei à Menton, en 1837. La seconde frappée à l'occasion de la visite à l'hôte des Monnaies de Monaco du Consul Général de France à Nice; enfin une médaille religieuse en alliage, frappée en 1837 en l'honneur de la Très Sainte Vierge.

Nous désirons vivement que l'exemple donné par M^{me} la baronne Imberty soit suivi par les personnes qui auraient en leur possession des monnaies des Princes, des médailles ou autres objets d'antiquité. C'est avec le concours et les efforts de tous, qu'on parviendra à créer, dans les diverses branches de la science, des collections dont la réunion formerait un musée qui serait un nouvel attrait pour les visiteurs étrangers.

Nous mentionnerons avec soin le nom de tous les donateurs ainsi que la description des objets offerts.

Avec les beaux jours et les chaleurs, les baigneurs sont arrivés. Le matin, et le soir surtout, de cinq à sept heures, notre plage offre l'aspect le plus animé. Baigneurs et baigneuses s'ébattent joyeusement dans ces eaux limpides rendues plus transparentes encore par la blancheur et la finesse du sable qui tapisse le fond.

Lorsque le soir, à l'heure de la baignade, les hautes montagnes commencent à projeter leur ombre sur la rade, pendant qu'alentour les sommets sont éclairés par les chauds rayons du soleil couchant, le panorama est vraiment merveilleux : à droite, comme un gigantesque Leviatan, le rocher de Monaco s'avance en pleine mer avec sa couronne de maisons blanches et les hautes murailles de son palais; à gauche, les splendides terrasses de Monte Carlo et ses villas semées au pied du Mont Agel, dont le front sourcilieux s'élève presque à pic à 1,200 mètres au-dessus du golfe, et le roc calciné de la Tête-de-Chien, et cette ruine majestueuse appelée le trophée d'Auguste, bâti par les romains sur la frontière des Gaules et de l'Italie, où étaient écrits, en style lapidaire, les noms des peuples d'Occident subjugués par César; en arrière, la coquette cité de la Condamine et ses quais plantés de lauriers roses en fleurs; en avant, les côtes d'Italie se profilant au loin dans une brume lumineuse. On a, maintes

fois, décrit notre station de bains, mais ni la plume ni le pinceau ne peuvent atteindre à la réalité.

L'homme ne s'est pas contenté des dons de la nature; celle-ci a fourni une plage balnéaire incomparable, celui-là, profitant de ces avantages, y a réuni tout le confort désirable : terrasses, cabinets, tentes au bord de l'eau, gradins élevés en pleine mer à l'usage des plongeurs, yoles avec ou sans voiles. On trouve aussi dans l'établissement des cabinets avec baignoires pour ceux qui préfèrent l'eau douce à l'eau de mer ou celle-ci chauffée au degré voulu par le baigneur et une installation hydrothérapique remarquable.

Au sortir de l'eau, le baigneur, dont l'appétit est surexcité, peut s'asseoir de suite à l'excellente table d'hôte de l'hôtel des Bains, ou se faire servir sur la terrasse, s'il préfère les émanations fraîches et salines de la vague qui vient mourir à ses pieds.

Les étrangers remarquent avec peine la manière dont beaucoup de cochers se comportent avec leurs chevaux. Ils se trompent, s'ils croient, en les surmenant et en les conduisant avec une vitesse insensée, s'attirer les préférences des clients. Ainsi, nous avons vu, l'autre jour, deux paniers lancés à fond de train à la montée de Monte Carlo, les cochers frappant leurs pauvres chevaux à grands coups de fouet et faisant assaut pour se dépasser, malgré les cris d'effroi des dames emportées dans cette course vertigineuse.

Il y a des règlements de police qui condamnent ces pratiques, nous engageons les cochers à ne pas l'oublier.

On annonce que la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée doit admettre prochainement, à titre d'essai, dans la composition d'un de ses trains ordinaires, un wagon muni de l'appareil automatique destiné à transmettre les dépêches, sans interrompre la marche du train.

CHRONIQUE DU LITTORAL.

Fréjus. — L'installation de M^{sr} Terris, a eu lieu samedi dernier, au milieu d'une foule considérable attirée de tous les environs. Il était dix heures du matin lorsque le train est arrivé en gare; l'arrivée de Sa Grandeur a été saluée par des vivats et des salves d'artillerie.

M. le maire de Fréjus, entouré de son conseil et des divers fonctionnaires de la ville, attendait M^{sr} Terris sur la place Agricole, où un bel arc de triomphe avait été dressé, et il a adressé au nouvel évêque un discours de bienvenue.

M^{sr} Terris, tout ému, a remercié le maire de ses bonnes paroles, et a manifesté toute la joie qu'il éprouvait de se trouver dans cette ville petite comme étendue, mais si grande par les souvenirs et les sentiments qu'elle inspire.

Revêtu de ses ornements pontificaux, et après avoir entendu le grand vicaire le complimenter au nom du diocèse, M^{sr} Terris s'est rendu à la cathédrale à la suite d'une nombreuse procession et escorté par plus de 150 ecclésiastiques venus de toutes les paroisses.

A son arrivée à la cathédrale, Sa Grandeur fut reçue par tout le Chapitre, ayant son doyen en tête, qui lui adressa encore un discours de circonstance.

La cérémonie d'installation s'est terminée vers une heure.

Le soir, toutes les fenêtres et toutes les rues étaient illuminées à giorno par des lanternes vénitienes, et partout s'étalait l'écusson pastoral en l'honneur du prélat qui venait résider dans la ville épiscopale.

Sa Grandeur, accompagnée du maire, des autorités, et précédée de la musique de la ville, se rendit, à 8 heures du soir, sur la tribune d'honneur dressée en face du feu d'artifice et mit elle-même le feu à la première pièce.

Le lendemain, dimanche, a eu lieu, à la cathédrale, une messe pontificale. Une demi heure auparavant on avait installé comme chanoine honoraire M. l'abbé Terris, neveu du nouvel évêque, que Mgr Jordany avait récemment élevé à cette dignité.

Le surlendemain, mardi M^{sr} Terris se rendit à Draguignan où il inaugurerait le cours de ses visites pastorales. Arrivé à Draguignan vers six heures du soir, Sa Grandeur fut reçue sur l'Esplanade par M. le commandant Dutheil de la Rochère, à cheval à la tête de la garnison sous les armes. M^{sr} mit pied à terre et traversa les rangs d'une foule pressée sur son passage.

Judi. Mgr Terris est arrivé à Toulon par le train de 3 heures 31 minutes, Sa Grandeur a été reçue, sur la place du grand Hôtel, par le clergé, les congrégations religieuses et les autorités de la ville.

A son retour de Toulon, M^{sr} est revenu à Fréjus, et, d'après les informations qui nous parviennent, viendrait dans les premiers jours d'août visiter Cannes, Grasse, Vence et Antibes.

Nice. — Le Théâtre d'Eté a rouvert ses portes, avec une troupe française et une troupe de ballet.

L'administration a fait tous ses efforts pour contenter le public sous tous les rapports. On nous dit beaucoup de bien de la nouvelle troupe, à laquelle nous souhaitons d'être visitée tous les soirs, par une foule nombreuse.

— La distribution solennelle des prix au Lycée aura lieu mardi 1^{er} aout, sous la présidence de M. Darcy, préfet des Alpes-Maritimes.

— Après une discussion longue et animée, le conseil municipal a rejeté le projet d'érection du palais d'hiver sur le jardin public. Après avoir tenu compte des oppositions soulevées dans l'enquête par tous les propriétaires de la rive droite, il a paru logique au conseil de prendre en considération les nombreuses protestations et oppositions des propriétaires de la rive gauche. Quelques conseillers, en vue de sauvegarder les intérêts des propriétaires des deux rives, ont proposé alors de construire cet établissement même sur le sol conquis du Paillon, au moyen de l'envoûtement.

Mais M. de St-Paul ayant déclaré que la compagnie anglaise croyait ne pouvoir réduire les proportions de son palais, pour lequel l'emplacement de la place des Phocéens est tout à fait insuffisant, et réclamant, en outre, le droit de pouvoir occuper toute la portion du sol conquis sur le Paillon formant façade au Jardin-Public, l'amendement n'était guère admissible. M. le Maire l'a mis alors aux voix, et il a été repoussé par 7 voix contre 3. M. le Maire a mis alors aux voix les conclusions de la commission, consistant à maintenir la précédente délibération par laquelle le conseil concédait à la compagnie anglaise le seul emplacement de la place des Phocéens. Cette proposition, ne répondant pas au but que se propose M. de St-Paul, a été également repoussée.

Villefranche. — L'Alaska, frégate américaine, a quitté le 13 au matin notre rade se rendant à Gènes pour faire réparer sa chaudière.

Elle sera de retour dans une quinzaine de jours et attendra le vaisseau-amiral qui doit remplacer le Franklin qui est parti pour Livourne d'où il se rendra en Amérique.

LETTRES PARISIENNES.

(Correspondance particulière du Journal de Monaco).

Le grand-duc Constantin a été le héros de la semaine à Paris. Il est allé voir les *Jolies femmes de Grévin* aux Variétés et manger des canetons à la czarine à la Présidence. La grande-duchesse Alexandra — à qui le traitement qu'elle a suivi à Paris a admirablement réussi — et sa fille, la reine Olga, assistaient également à ce dîner suivi d'une réception extrêmement brillante au moins pour la saison. Le corps diplomatique, au grand complet, s'était rendu à la Présidence et les femmes du monde officiel avaient fait feu de tous leurs diamants comme aux grands soirs. C'était cependant la fête de Sainte-Mousseline car l'étoffe chère à M. Sardou envahissait à flots toutes les jupes — y compris celles de la reine Olga et de la maréchale. Il est vrai qu'elle était la plupart du temps relevée par des garnitures de valenciennes à cent francs le mètre, de dentelle de Binche ou de point de Gènes ancien à cinquante louis l'aune. Les femmes ont, de notre temps, une façon d'interpréter la simplicité tout à fait particulière et il est toujours avec la modestie de leurs jupes des accommodements.

Quoiqu'il en soit, le grand-duc est reparti assez brusquement pour Saint-Petersbourg. On lui parlait trop ici de la question d'Orient.

— « Je suis venu à Paris en mari et en père et on me traite en diplomate, disait-il à un savant français qu'il honore de son amitié; la confusion me fatigue » Il est bien certain que le grand-duc n'avait pas en

poche la clef de la question d'Orient et qu'à la lui demander quand même on devait singulièrement l'importuner.

La reine Olga, laissant son mari partir seul à Londres, prolonge ici son séjour pour visiter les monuments et les environs de Paris qui l'intéressent vivement. S. M. a remis à la duchesse de Magenta sa photographie et celle de ses enfants. Le maréchal va recevoir le grand-croix de l'ordre du Sauveur.

En dehors de la visite royale et grand-ducale, Paris n'a guère eu à se préoccuper dans l'ordre mondain que de la première représentation d'une pièce de la comtesse de Mirabeau, au Gymnase, *Châteaufort* et de mariages ultra-aristocratiques. La pièce de M^{me} de Mirabeau a échoué et méritait son insuccès. On a été quelque peu choqué de voir une femme tirée traiter à la scène le monde et ses mœurs comme eut hésité à le faire le dramaturge le plus Jacobin de l'Ambigu. Franchement, bien assez de gens se chargent de salir les hautes classes en France sans que ceux qui leur appartiennent se mêlent de leur jeter aussi de la boue.

Parmi les mariages qui occupent le beau monde nous devons une mention à celui de M^{lle} Béatrix de Blacas avec le vicomte de la Roche Aymon.

M^{lle} de Blacas est fille du feu comte Xavier de Blacas et de la comtesse Félicie de Chastellux. On sait la fidélité vouée par cette famille à la maison de Bourbon et combien elle porte dignement sa devise : *Pro Deo, Pro Rege*.

Le vicomte de la Roche Aymon appartient à une famille plus illustre encore, peut-être, que la maison Blacas, par le nombre et l'élevation des charges qu'elle a occupées. Originaire du Bourbonnais, elle remonte au XII^e siècle et a fourni deux cardinaux, plusieurs archevêques dont un, placé au nombre des saints de l'ordre des Cîteaux, puis des sénéchaux, des lieutenants généraux, des gouverneurs de province, des chevaliers des ordres à n'en savoir le compte.

M. le comte de Chambord a daigné adresser une lettre de félicitations aux deux fiancés.

La plus grande préoccupation du moment reste encore la question de villégiature. Où aller? Quelle plage choisir? Faut-il adopter quelque *watering-place* ou bien voyager en Écosse ou en Suisse. La classe moyenne ne sait pas encore assez se servir des chemins de fer. Elle consomme autant de pain, de viande, de vin qu'il convient à sa santé, mais il faudrait que chaque citoyen qui la compose consommât par an quelques centaines de kilomètres de plus, grâce aux voyages à prix réduits organisés sur tout le territoire par les compagnies de chemin de fer; cependant elle arrive peu à peu à ce résultat et connaît enfin toutes les jouissances de la villégiature pour de bon, je veux dire de celle qui ne se contente pas des fossés, des fortifications ou des fritures d'Asnières. Mais aussi que de soucis sur le lieu de déplacement! Que d'enquêtes avant de décider où porter ses pas!...

En attendant, avec chaque jour qui s'écoule, on peut constater davantage que Paris n'est plus à Paris. Ne le dites pas aux Anglais, aux Russes, aux Allemands qui profitent de l'été pour nous faire visite, cela les découragerait et leur ôterait leurs illusions. Mais la vérité est qu'ils se regardent, sans le savoir, les uns les autres à l'Opéra et aux Français; qu'ils s'écourent parler à Mabile et aux concerts des Champs-Élysées et qu'ils ont le droit de s'en aller persuadés que les parisiens ont encore plus d'accent que d'esprit.

Les députés aspirent aux vacances non moins que les collégiens et déjà M. Thiers s'est fait annoncer en Suisse et en Italie. La reine d'Espagne part décidément pour Séville et, de son aveu même, ne fera qu'une courte station à Madrid.

Il est vrai, que, d'autre part, on annonce l'arrivée de l'empereur et de l'impératrice du Brésil qui n'effrayent point les degrés du thermomètre parisien. La capitale n'est point près de manquer de majestés et d'atlasses!

BACHAUMONT.

VARIÉTÉS.

L'Administration sous l'ancien régime.

ÉPISE DE ST-PREUIL.

(Suite et fin)

Le 9 novembre 1641, S'-Preuil fut enfin amené devant la commission extraordinaire, composée de 12 membres du Présidial d'Amiens et d'un nombre égal de membres du Présidial d'Abbeville, qui tous avaient été convoqués par lettres de l'Intendant. S'-Preuil se défendit avec énergie pendant quatre heures, produisant plusieurs ordres et lettres de la Cour qui devaient le justifier, et faisant ressortir la nécessité où il s'était trouvé d'agir comme il l'avait fait pour vivre et subsister selon la qualité et la condition dans lesquelles il avait plu au Roi de le placer. L'affaire de Bapaume était le résultat d'une méprise expliquée par la négligence même des Espagnols qui n'avaient point produit leur sauf-conduit en temps opportun. En ce qui concernait les informations faites à Dou-

lens, elles étaient invalidées par plusieurs lettres d'abolition que le Roi avait bien voulu lui concéder en raison de ses services.

On prétend qu'il produisit, pour sa justification, une lettre de la main même du Roi ainsi conçue : « Brave et généreux S'-Preuil, vivez d'industrie, plumez la poule sans la faire crier; faites comme les autres font dans leur gouvernement, vous avez tout pouvoir sur votre empire. » Mais rien ne confirme l'authenticité de cette lettre sottise et odieuse qui semble avoir été inventée à plaisir par les détracteurs de la politique de Richelieu et que nous tenons pour apocryphe jusqu'à preuve contraire et péremptoire.

Les juges paraissaient ébranlés par le ton loyal et convaincu de S'-Preuil; si le jugement eût été rendu séance tenante, il eût été favorable à l'accusé. L'Intendant s'en aperçut et leva la séance, remettant le prononcé du jugement au lendemain. Cet ajournement entraînait la perte de S'-Preuil. En effet, le lendemain, le Procureur du Roi prit la parole contre S'-Preuil, cherchant à atténuer ou détruire, au moyen de dépositions et de pièces justificatives toutes les considérations que l'accusé avait fait valoir; il demanda que S'-Preuil fut condamné suivant la rigueur des Ordonnances et conclut à la peine de mort. L'Intendant appuya ces conclusions, mais le rapporteur du procès, Nicolas Leroy, S' de Jumelle, Lieutenant général d'Amiens, qui venait d'être promu à la haute dignité de conseiller d'État, opina dans le sens de la prison seulement, en faisant valoir que le moindre des services de l'accusé était suffisant pour effacer le plus énorme de ses crimes. Il y avait là une sorte de contradiction entre son vote et son opinion. L'Intendant lui fit remarquer en le gourmandant de sa faiblesse. Leroy répondit avec une noble fierté, avec cette indépendance qui fut toujours l'apanage de la Magistrature française, que sa vie, ses enfants et ses biens étaient au Roi, mais que son âme et sa conscience étaient à Dieu et qu'il ne relevait que d'elles dans une circonstance aussi solennelle. Néanmoins, Pascal subdélégué de l'Intendant et Président d'Abbeville, vota pour la mort, et la majorité de la commission opina dans le même sens. L'arrêt prononcé, l'Intendant prit aussitôt des mesures pour l'exécution et s'adressa, à cet effet, au sieur de Latre de Villaincourt, Procureur du Roi d'Amiens, qui lui répondit avec aigreur qu'il n'était pas compétent en pareille matière et qu'on devait s'adresser au Procureur du Roi de la commission; à quoi l'Intendant répartit qu'un semblable propos était malséant et qu'il lui ferait quitter la robe. « Je ne vous en ai pas, répliqua le digne émule de Jumelle, je suis homme de bien et ne tiens ma robe que du Roy, mon maître. » L'arrivée du bourreau mit fin au débat.

Il fut décidé que l'exécution aurait lieu sur la grande place de l'Hôtel-de-Ville, afin que le condamné n'eût qu'à franchir le seuil du tribunal en allant à l'échafaud. Pour maintenir la tranquillité dans la ville et prévenir toutes manifestations, le régiment de Champagne et les quatre compagnies de privilégiés furent mis sur pied et placés aux abords du lieu de l'exécution.

S'-Preuil, amené de nouveau devant les juges, leur fit une profonde révérence et écouta, debout et nu-tête, la sentence qui le déclarait : « deuenent atteint et convaincu des cas et crimes à lui imposés et pour réparation condamné à avoir la tête tranchée sur un échafaud qui sera, pour cet effet, dressé en la place, devant l'hôtel commun de cette ville, ses biens acquis et confisqués au Roi, sur iceux préalablement pris la somme de 30,000 livres, pour être employé tant en œuvres pies aux hôpitaux d'Amiens, d'Abbeville, d'Arras et de Doullens, et l'autre, aux réparations des sièges royaux desdites villes, et aux autres sommes de 30,000 livres pour être employé à la restitution des deniers pris et autres pertes souffertes par les communautés et les particuliers pillés et ruinés par les ordres et commandements dudit sieur de S'-Preuil. »

Le courage de S'-Preuil ne se démentit pas un seul instant; pendant qu'on faisait les derniers préparatifs, il s'entretenait tranquillement avec son confesseur et le bourreau devant lequel il répéta la pose qu'il devait prendre sur l'échafaud pour éviter d'être manqué comme l'avait été Chalais. Avant de partir pour le supplice, il eut un mouvement analogue à celui du gladiateur saluant le peuple romain, il dit à l'exempt

qui avait été chargé de sa garde : « je vous prie de dire au Roi et à M. le Cardinal, mon maître, que je meurs leur très-humble serviteur : vous en direz autant à M. le Grand-Maitre et à M. des Noyers. »

Un témoin oculaire, sans aucun doute partisan de S'-Preuil, raconte ainsi les derniers moments du condamné :

« Sitost qu'il fut sur l'eschaffaut, S'-Preuil, qui avait les mains liées, clina doucement la tête pour en faire choir son chapeau, et s'estant mis à genoux, il secoua la casaque de dessus ses épaules. Le bourreau luy dit : Monsieur, vous êtes un peu trop près du bort, vostre teste tomberait en bas. Lors se relevant luy dit : je me mettray où tu voudras. Puis il alla parler à l'oreille de son confesseur, qui a rapporté qu'il luy dit ces dernières paroles : mon père, je crois que l'orgueil me veut accompagner jusqu'àprès la mort; il me semble que je fais gloire d'aller au supplice, duquel je n'ay ni honte ni appréhension. Priez Dieu pour moi qu'il me pardonne. »

« Cependant on lisait sa sentence sans qu'il y fist autrement réflexion. »

« Puis s'étant remis à genoux, fit sa prière, les yeux lui furent bandés, et ayant reçu la dernière absolution et préférant le saint nom de Jésus et de Marie, le fil de l'épée lui trancha d'un seul coup la tête qui tomba. »

Quand tout fut terminé, une femme vêtue de deuil, qu'on disait être la maîtresse de S'-Preuil, s'approcha de l'échafaud; assistée d'un ami, elle emporta le corps de son amant auquel on fit le lendemain de somptueuses funérailles; il fut inhumé en l'église des Feuillants.

S'-Preuil avait mérité ce châtement pour avoir voulu continuer, en temps de paix, les exactions tolérées en temps de guerre. Il ne comprit pas les intentions politiques du Cardinal qui voulait ménager les populations nouvellement réunies à la France et les amener à préférer la souveraineté du Roy de France à celle du Roy d'Espagne. D'autre part, l'affaire de Bapaume était de nature à faire suspecter le respect du Cardinal à la parole jurée. Il fallait prouver d'une manière éclatante la bonne foi de la France en donnant satisfaction à l'Espagne, et S'-Preuil qui avait été la cause de cet incident, qui avait d'ailleurs tant de méfaits à se reprocher, S'-Preuil fut sacrifié.

Les anciens prenaient plaisir à voir des hommes s'entr'égorgés dans les arènes, à voir les condamnés livrés aux bourreaux. Dans notre société chrétienne, la pitié accompagne, jusqu'au pied de l'échafaud, l'homme frappé par la justice. C'est l'ombre de la croix qui plane sur la terre, c'est le souvenir de la grande iniquité qui attriste les âmes à la pensée du châtement des coupables eux-mêmes, et rend horrible la vue de leur supplice. La morale chrétienne conseille le repentir, promet le pardon et confirme ainsi une première impression vague et intuitive. Cette sensibilité généreuse cherche, avec avidité, ce qui peut disculper les criminels et nourrir sa compassion, mais elle s'égare, parfois, jusqu'à prendre parti pour les condamnés contre leurs juges. C'est ce qui arriva pour S'-Preuil, devenu populaire, depuis sa disgrâce; les bourgeois d'Amiens se rappelaient avec émotion qu'il avait combattu pour la défense de la Picardie, qu'en maintes circonstances il avait exposé sa vie pour leur cause, ils lui pardonnaient volontiers les crimes qu'il avait pu commettre à Arras, dans un pays qu'on considérait encore comme ennemi; l'homme politique protégeait ainsi le criminel, puis les circonstances de sa mort, sa conversion, son courage chevaleresque, tout avait contribué à en faire un martyr et à tromper ainsi la conscience publique. D'autre part, la noblesse qui avait été abaissée par la politique de Richelieu, les frères d'armes de S'-Preuil qui avaient à se reprocher des méfaits analogues à ceux qu'il expiait, prenaient fait et cause pour l'ancien Gouverneur d'Arras et croyaient l'avoir innocenté en disant comme Tallemant des Réaux : « Ce n'est pas que S'-Preuil ne fust un violent et un tyran, mais galant homme du reste et qui dépensait tout. »

L'Administrateur-Gérant : A. DALBERA.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.

Juillet	PRESSIONS BAROMETRIQUES réduites à 0 de temp. (haut' de l'Observ. 65 m au-dessus du niveau de la mer)			TEMPÉRATURE DE L'AIR			TEMPÉRATURE moyenne de la mer	HUMIDITÉ RELATIVE moyenne en centièmes	VENTS	ÉTAT DE L'ATMOSPHÈRE	
	10 h. du matin	4 h. du soir	10 h. du soir	6 h. avant midi	12 h. 4 h. 10 h. après midi						
10	756.2	755.8	756.0	22,9	25,7	26,1	23,5	23	0.71	Ouest très faible	Beau
11	756.9	756.3	755.9	22,3	25,7	26,	22,7	22 5	0.72	Sud-Est id.	Beau
12	755.1	755.2	756.4	22,3	23,5	25,	22,5	22 5	0.71	Est	Var.: après-midi, pluie lég.; c.
13	756.8	756.9	757.2	22,	26,1	27,1	23,2	22 5	0.50	Ouest	Var.: après-midi, voilé.
14	756.8	759.9	759.6	24,5	26,3	28,5	24,4	23	0.40	Ouest variable	Id.
15	759.8	759.2	759.1	22,	27,	28,5	25,5	23	0.45	Id.	Beau.
16	760.4	758.7	759.9	23,5	26,7	28,7	24,5	23	0.53	Calme	Beau.

Observations : Maxima du 10 au 16: 28.7. — minima : 21.0.

(*) Voir le numéro précédent.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO.

Arrivées du 10 au 16 Juillet 1876.

GOLFE EZA. b. *St-Michel*, français, c. Isoard, galés.
 CETTE. brick-g. la *Caroline*, id. c. Vincent, vin.
 ST-JEAN. b. *St-Michel*, id. c. Isoard, galés.
 ID. b. *l'Assomption*, id. c. Audibert, id.
 GOLFE JUAN. b. *Joseph et Marie*, id. c. Gasparini, sable.
 ID. b. *Volonté de Dieu*, id. c. Davin, id.
 ID. b. *St-Ange*, id. c. Fornero, id.
 NICE. b. *St-Antoine*, id. c. Trucchi, galés.
 GOLFE JUAN. b. *le Var*, id. c. Robini, sable.
 ID. b. *Antoinette Victoire*, id. c. Moute, id.
 MENTON. b. *l'Amant*, id. c. Palmaro, sur l.

Départs du 10 au 16 Juillet 1876.

CETTE. b. *Belle Brise*, français, c. Fornari, fûts v.
 GOLFE JUAN. b. *Joseph et Marie*, id. c. Gasparini, sur l.
 ID. b. *Volonté de Dieu*, id. c. Grisolet, id.
 ST-JEAN. b. *St-Michel*, id. c. Isoard, id.
 MENTON. brick-g. la *Caroline*, id. c. Vincent, id.
 GOLFE JUAN. b. *Volonté de Dieu*, id. c. Davin, id.
 ID. b. *St-Ange*, id. c. Palmaro, id.
 VILLEFRANCHE. b. *St-Antoine*, id. c. Trucchi, id.
 GOLFE JUAN. b. *le Var*, id. c. Robini, id.
 FINALE. b. *Trois Frères*, italien, c. Ginocchio, débris de fer.



LE LAIT SEUL CONVIENT COMME ALIMENT DES NOUVEAUX-NÉS
 LE LAIT CONCENTRÉ ANGLO-SUISSE
 Marque : LAITIÈRE.
 Est du lait véritable des Alpes Suisses.
 Il est précieux pour les malades, les familles, les voyageurs, les émigrants et la marine.
 Se vend chez CROESI, épicière à la Condamine.

UNE DAME de Londres, bien recommandée, donne des leçons d'Anglais et d'Allemand trois fois par semaine.
 Prix modérés. — S'adresser au bureau du journal.

AGENCE DE LOCATION

FÉLIX GINDRE

Expéditionnaire, au Port, à Monaco

Villas — Appartements meublés ou non meublés
 Ventes et achats d'immeubles et de terrains.

GRAND DÉPÔT

de

VINS FINS DE CHAMPAGNE

de la maison Charles RIVART, de Reims.

Vente en gros et en détail, à prix de facture, chez M. VIGUIER, grande maison Nave, à la Condamine.

A VENDRE OU A LOUER

près du Casino

JOLIE VILLA

Très richement meublée

Vue magnifique dominant le plateau de Monte Carlo, S'adresser à la villa, avenue St-Michel.

G^d HOTEL DES BAINS à MONACO

Cet hôtel admirablement situé sur la plage et qui est déjà avantageusement connu pour le confort de ses appartements et de son service, vient de s'adjointre, comme annexe, l'ancien Hôtel du Louvre qui lui fait face, dont l'aménagement et l'ameublement ont été complètement renouvelés.

Grande-terrasse, restaurant sur la mer. — Salle à manger, café, salon de conversation, où se trouvent plusieurs journaux et publications littéraires. — La pension avec déjeuner, dîner, logement et service compris à des prix modérés.

HORAIRE DE LA MARCHE DES TRAINS A PARTIR DU 22 MAI 1876. — SERVICE D'ÉTÉ.

Ligne de MARSEILLE à MONACO et à GÈNES.

distan. kilom.	PRIX DES PLACES			STATIONS	471 mixt.	473 mixt.	477 mixt.	481 dirt.	479 mixt.	501 mixt.	487 mixt.
	1 ^{re} cl.	2 ^{me} cl.	3 ^{me} cl.								
240	29 55	22 15	16 25	Marseille			mat.	mat.	mat.	soir	soir
173	21 30	16 »	11 70	Toulon	mat.	mat.	6 40	9 50	10 02		3 04
47	5 75	4 30	3 15	Cannes			7 05	9 06	11 29	1 38	3 04
16	1 95	1 45	1 10	Nice			8 04	10 03	12 26	2 30	4 02
11	1 35	» 95	» 75	Nice } arrivée			8 16		12 43	2 45	4 36
9	1 10	» 80	» 60	Nice } départ			8 30		1 »	2 57	4 47
7	» 85	» 65	» 45	Villefranche-sur-Mer			8 37		1 07	4 54	6 18
2	» 70	» 55	» 35	Beaulieu			8 45		1 19	5 03	6 26
10	1 20	» 90	» 65	Eze			9 05		1 40	5 20	6 43
19	2 45	1 85	1 30	Monaco			9 10		1 46	5 26	6 49
173	19 15	13 55	9 65	Monte Carlo			9 35		2 15	5 50	7 07
				Menton			11 45		4 07	5 58	7 40
				Vintimille heure de Rome			6 05		10 20	10 50	8 16
				Gènes			soir		soir	soir	soir

Ligne de GÈNES à MONACO et à MARSEILLE.

distan. kilom.	478 omn.	500 mixt.	482 mixt.	486 mixt.	488 dirt.	492 mixt.	494 mixt.	498 mixt.	
									173
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille, h. de Paris	mat.	12 15	soir	7 05	10 20
10	1 20	» 90	» 65	Menton		7 25	11 04	12 40	4 20
2	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo		7 48	11 24	12 58	4 41
7	» 85	» 65	» 45	Monaco		8 »	11 31	1 04	4 48
9	1 10	» 80	» 60	Eze		8 13	11 44	1 18	5 04
11	1 35	» 95	» 75	Beaulieu		8 21	11 52		5 12
16	1 95	1 45	1 10	Villefranche-sur-Mer		8 29	12 06	1 31	5 20
47	5 75	4 30	3 15	Nice } arrivée	mat.	8 42	mat.	12 19	1 44
173	21 30	16 »	11 70	Nice } départ	6 08		10 04	12 35	2 08
240	29 55	22 15	16 25	Cannes		7 19	11 16	1 48	3 11
				Toulon		12 04	3 44	7 40	7 29
				Marseille		2 22	5 57	9 45	9 05
						soir	mat.	soir.	soir.

35 minutes de Nice

MONACO — MONTE CARLO

20 minutes de Menton

La Principauté de Monaco, située sur le versant méridional des Alpes-Maritimes, est complètement abritée des vents du Nord.

L'hiver, sa température, comme celle de Nice et de Cannes, est la même que celle de Paris dans les mois de mai et de juin. L'été, la chaleur y est toujours tempérée par les brises de mer.

La presqu'île de Monaco est posée comme une

corbeille éclatante dans la Méditerranée. On y trouve la végétation des tropiques, la poésie des grands sites et des vastes horizons. La lumière enveloppe ce calme et riant tableau.

Monaco, en un mot, c'est le printemps perpétuel.

En regard de l'antique et curieuse ville de Monaco, dominant la baie, est placé Monte Carlo, création récente, merveilleux plateau sur lequel s'élèvent

le splendide Hôtel de Paris, le Casino et ses jardins féeriques, qui s'étendent en terrasses jusqu'à la mer, offrant les points de vue les plus pittoresques et des promenades toujours agréables au milieu des palmiers, des caroubiers, des aloès, des cactus, des camélias, des tamarins et de toute la flore d'Afrique.

SAISON D'HIVER.

Monaco occupe la première place parmi les stations hivernales du littoral de la Méditerranée, par sa position climatérique, par les distractions et les plaisirs élégants qu'il offre à ses visiteurs, et qui en font aujourd'hui le rendez-vous du monde aristocratique, le coin recherché de l'Europe voyageuse pendant l'hiver.

Le Casino de Monte Carlo offre aux étrangers les mêmes distractions qu'autrefois les Etablissements des bords du Rhin: théâtre-concerts, fêtes vénitienes, bals splendides, orchestre d'élite, salle de conversation, salle de lecture, salons de jeux vastes, bien aérés. La Roulette s'y joue avec un seul zéro; le minimum est de 5 francs, le maximum de 6,000 francs. Le Trente-et-Quarante ne se joue qu'à l'or; le minimum est de 20 francs, le maximum de 12,000 francs. Tir aux pigeons installé au bas des jardins.

SAISON D'ÉTÉ.

La rade de Monaco, protégée par ses promontoires, est une des plus paisibles de la Méditerranée. Le fond de la plage, ainsi qu'à Trouville, est garni d'un sable fin d'une exquise souplesse.

Grand Hôtel des Bains sur la plage, appartements confortables, pensions pour familles à des prix modérés, cabinets élégants et bien aérés, bains d'eau douce, bains de mer chauds.

La seule rade possédant un Casino qui offre à ses hôtes, pendant l'été, les mêmes distractions et les mêmes agréments que les établissements des bords du Rhin. Salles de jeux en permanence, concerts l'après-midi et le soir, cafés somptueux, billards, etc.

A Monte Carlo, à la Condamine, aux Moulins, villas et maisons particulières pour tous les goûts et à tous les prix.